

# Convocation à l'assemblée générale ordinaire de Zurich Financial Services

Traduction du texte original allemand

Date	Jeudi 3 avril 2008
Ort	Zurich-Oerlikon, Hallenstadion, Wallisellenstrasse 45, CH-8050 Zurich
Ouverture des portes	13 h 00
Début	14 h 30

# Ordre du jour

## 1. Approbation du rapport de gestion, y compris le rapport sur les honoraires et les indemnités, des comptes annuels ainsi que des comptes de groupe pour l'exercice 2007

et présentation des rapports de l'organe de révision et du réviseur des comptes de groupe.

Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion comprenant le rapport financier et le rapport de gestion, y compris le rapport sur les honoraires et les indemnités, de même que les comptes annuels et les comptes de groupe pour l'exercice 2007.

## 2. Emploi du bénéfice résultant du bilan de l'exercice 2007 de Zurich Financial Services

Bénéfice de l'exercice 2007 de Zurich Financial Services

**CHF 2 360 274 725**

Le conseil d'administration propose d'employer le bénéfice comme suit:

– Fixation, pour l'exercice 2007, d'un dividende brut de CHF 15,00 par action d'une valeur nominale de CHF 0,10 chacune, pour les 145 546 820* actions donnant droit à un dividende, payable à partir du 8 avril 2008, après déduction de l'impôt fédéral anticipé de 35%	<b>CHF</b>	<b>2 183 202 300 *</b>
– Solde reporté à nouveau	<b>CHF</b>	<b>177 072 425 *</b>
	<b>CHF</b>	<b>2 360 274 725</b>

Si cette proposition est approuvée, le dividende net de CHF 9,75 par action, déduction faite de l'impôt anticipé, sera versé à partir du 8 avril 2008 aux actionnaires qui détiennent des actions de Zurich Financial Services en date du 7 avril 2008 selon les instructions données pour le dividende.

\* Le nombre d'actions donnant droit à un dividende peut augmenter jusqu'au 7 avril 2008 d'un maximum 3 202 579 actions nouvellement émises du capital-actions conditionnel. Le montant total alloué au versement du dividende peut ainsi augmenter de CHF 48 038 685 au maximum, jusqu'à un montant de CHF 2 231 240 985; le solde reporté à nouveau s'élève par conséquent au minimum à CHF 129 033 740. Toutes les actions propres ou détenues en vue de leur destruction par Zurich Financial Services le 7 avril 2008 ne donnent pas droit à un dividende.

## 3. Décharge aux membres du conseil d'administration et au Group Executive Committee

Le conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du conseil d'administration et au Group Executive Committee pour leur activité au cours de l'exercice 2007.

## 4. Réduction du capital-actions et approbation de la modification des statuts (art. 5)

Le conseil d'administration propose de réduire le capital-actions de CHF 343 250 – celui-ci passant du montant actuel de CHF 14 554 682 à nouvellement CHF 14 211 432 –, par la destruction des 3 432 500 actions d'une valeur nominale de CHF 0,10 chacune, acquises par la société dans le cadre du programme de rachat d'actions annoncé le 15 février 2007 et achevé le 2 juillet 2007.

En résumé, le conseil d'administration propose

- de réduire de CHF 343 250 le capital-actions fixé à l'art. 5 des statuts, le diminuant ainsi de CHF 14 554 682 à CHF 14 211 432 par la destruction de 3 432 500 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0,10 chacune;
- de constater, sur la base du rapport de révision établi conformément à l'art. 732 al. 2 CO, qui sera disponible lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2008, que les prétentions des créanciers de la société sont entièrement couvertes après la réduction du capital susmentionnée;
- d'approuver la modification des statuts correspondante (art. 5 des statuts, capital-actions) conformément à la version modifiée des statuts annexée, et de charger le conseil d'administration de procéder à la réduction du capital-actions et, après exécution des appels aux créanciers, à l'annonce correspondante en vue de l'inscription au registre du commerce du canton de Zurich.

## 5. Renouvellement de l'autorisation d'émission du capital-actions autorisé et approbation de la modification des statuts (art. 5<sup>bis</sup> al. 1)

Le conseil d'administration propose de renouveler jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2010 l'autorisation d'émission de capital-actions autorisé, qui est actuellement valable jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2008, sans modification du nombre d'actions.

Cette proposition implique une modification du libellé de l'art. 5<sup>bis</sup> al. 1 des statuts telle que figurant en annexe.

## 6. Adaptation rédactionnelle des statuts (art. 10 et 25)

Selon les art. 727 et suivants du Code suisse des obligations (CO) tels que révisés et entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le concept de réviseur des comptes de groupe en tant qu'indication indépendante pour le réviseur qui révise les comptes de groupe n'est plus prévu par la loi. Dorénavant l'indication d'organe de révision est utilisée également pour le réviseur des comptes de groupe.

Le conseil d'administration propose de supprimer des statuts la mention de réviseur des comptes de groupe et d'adapter les statuts de la manière proposée en annexe.

## 7. Elections et réélections

### 7.1 Conseil d'administration

Les mandats respectifs de Messieurs Manfred Gentz, Fred Kindle, Tom de Swaan et Gerhard Schulmeyer arrivent à leur terme à l'assemblée générale ordinaire de cette année. Monsieur Gerhard Schulmeyer, qui atteindra bientôt la limite d'âge statutaire pour les membres du conseil d'administration, renonce à se représenter pour un nouveau mandat. Messieurs Manfred Gentz, Fred Kindle et Tom de Swaan se sont, quant à eux, déclarés prêts à accepter un nouveau mandat de trois ans.

De plus, il est proposé d'élargir le conseil d'administration par la nomination de Madame Susan Bies et Monsieur Victor L.L. Chu pour un mandat d'une durée respective de deux ans et, partant, d'augmenter le nombre des membres du conseil d'administration d'une unité.

Selon l'art. 20 al. 5 des statuts, l'élection ou la réélection d'un membre au conseil d'administration se fait individuellement.

#### 7.1.1 Election de Mme Susan Bies

Le conseil d'administration propose d'élire Mme Susan Bies comme membre du conseil d'administration pour un mandat d'une durée de deux ans.

Susan Bies, 60, Américaine, détient un BS Degree du State University College à Buffalo, New York, ainsi qu'un MA Degree de la Northwestern University, Evanston, où elle a également obtenu plus tard un PhD. Elle a commencé sa carrière en 1970 en qualité d'économiste auprès de la Federal Reserve Bank de St. Louis, Missouri, et, deux ans plus tard, est devenue professeur assistant d'économie à la Wayne State University, Detroit, Michigan. En 1977, elle endosse une fonction similaire au Rhodes College, Memphis, Tennessee, et rejoint, en 1979, la First Tennessee National Corporation à Memphis, où elle reste jusqu'en 2001. Durant les premières années, ses domaines de responsabilité incluent la planification tactique et le développement d'entreprise. En 1984, elle devient Chief Financial Officer et présidente du Asset Liability Committee. En 1995, elle devient vice-présidente avec pouvoir exécutif de la gestion des risques, ainsi qu'auditeur et présidente du comité exécutif de gestion des risques, tout en continuant à assumer ses fonctions au sein du Asset Liability Committee. De 2001 à 2007, elle est membre du Board of Governors du Federal Reserve System. De 1996 à 2001, Mme Bies a été membre de la Emerging Issues Task Force du Financial Accounting Standards Board (FASB). Elle est actuellement membre du comité consultatif de la Securities and Exchange Commission (SEC) pour l'amélioration des rapports financiers, et présidente de son sous-comité Substantive Complexity.

### 7.1.2 Election de M. Victor Chu

Le conseil d'administration propose d'élire M. Victor Chu comme membre du conseil d'administration pour un mandat d'une durée de deux ans.

**Victor L.L. Chu**, 50, Anglais, a obtenu un LL.B. du University College London en 1979. Il est admis à pratiquer le droit en Angleterre et à Hong Kong. Depuis 1982, il a pratiqué dans le domaine du droit des sociétés et du droit commercial ainsi que dans le domaine des titres, avec spécialisation sur la Chine et les transactions d'investissement régionales. De 1995 à 2000, M. Chu a été député secrétaire-général de l'International Bar Association. Depuis 1988, il est président du First Eastern Investment Group, une société d'investissement direct et leader spécialisé sur la Chine. Il est également président de First Eastern Investment Bank Limited et de FE Securities Limited. Au cours des 20 dernières années, il a été à différentes reprises membre du Conseil d'administration et membre du conseil de la Hong Kong Stock Exchange, membre du Hong Kong Takeovers and Mergers Panel, membre du comité consultatif de la Hong Kong Securities and Futures Commission et membre à temps partiel de la Central Policy Unit du gouvernement de Hong Kong. Il est actuellement membre du Conseil de fondation du World Economic Forum (WEF) et vice-président du International Business Council du Forum. Il est aussi membre du Conseil exécutif de la Chambre de commerce internationale, pour laquelle il préside la Commission on Financial Services and Insurance. M. Chu est trustee du International Crisis Group à Bruxelles et du WWF à Hong Kong. Il est membre du Governing Council du University College, à Londres, conseiller du président de la Kennedy School à Harvard et conseiller du président de la Foreign Affairs University of China. M. Chu exerce aussi des activités au sein des conseils consultatifs de Asia House, Asia Foundation, Beijing Music Festival Foundation, East Asia Institute of Cambridge University et Atlantic Council of the USA.

### 7.1.3 Réélection de M. Manfred Gentz

Le conseil d'administration propose de réélire M. Manfred Gentz pour un mandat d'administrateur d'une durée de trois ans.

**Manfred Gentz**, 66, Allemand, a étudié le droit aux Universités de Berlin et de Lausanne, études sanctionnées par un doctorat à l'Université libre de Berlin (Freie Universität Berlin). En 1970, il rejoint Daimler-Benz AG où il occupe différents postes. En 1983, il est nommé membre du directoire de Daimler-Benz et, dans un premier temps, devient responsable du secteur des ressources humaines. De 1990 à 1995, il occupe la fonction de CEO de Daimler-Benz Interservices (debis) à Berlin et devient Chief Financial Officer de Daimler-Benz AG en 1995. C'est en décembre 1988 que M. Manfred Gentz est nommé membre du directoire de DaimlerChrysler AG où il dirige le secteur des finances et du controlling jusqu'à fin décembre 2004. De 1987 à 1995, il a été membre du Conseil de surveillance d'Agrippina Versicherung AG et, de 1996 à 2005, membre du Conseil de surveillance de Zürich Beteiligungs-Aktiengesellschaft (Allemagne). De 1985 à 2005, M. Gentz a fait partie du Conseil de surveillance de Hannoversche Lebensversicherung AG (à partir de 1990 en tant que président suppléant). De mai 2005 à mars 2006, il est président du conseil de surveillance d'Eurohypo AG. En sus de son activité au sein du conseil de surveillance d'Adidas AG, de la Deutsche Börse AG et de DWS Investment GmbH, il est président de la Chambre de commerce internationale (CCI), Allemagne. Il est également membre de nombreux instituts scientifiques et culturels; il est, entre autres, président du curatorium de l'Université technique de Berlin (Technische Universität Berlin).

### 7.1.4 Réélection de M. Fred Kindle

Le conseil d'administration propose de réélire M. Fred Kindle pour un mandat d'administrateur d'une durée de trois ans.

**Fred Kindle**, 49, citoyen du Liechtenstein et de la Suisse, a fait des études d'ingénieur en mécanique à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. En 1984, il rejoint Hilti AG au Liechtenstein en tant que responsable de projets en marketing. Deux ans plus tard, il s'inscrit à la Northwestern University, Evanston, Etats-Unis, où il fait des études sanctionnées par un MBA. De 1988 à 1992, il est Associate et Engagement Manager auprès de McKinsey & Company à New York et Zurich. Il débute ensuite chez Sulzer Chemtech SA en Suisse, tout d'abord comme responsable du centre de profits Transfert de substance et, à partir de 1996, comme responsable de la Product Division. En 1999, il est nommé CEO de Sulzer Industries, l'une des deux unités opérationnelles de Sulzer SA. Il devient deux ans plus tard CEO de Sulzer. Après un changement chez ABB SA en automne 2004, M. Fred Kindle est nommé CEO du groupe mondial ABB en janvier 2005, une position, qu'il a occupée jusqu'à février 2008. Il est directeur de la Chambre de commerce suisse-américaine de même que membre du conseil d'administration de la VZ Holding SA Zurich.

### 7.1.5 Réélection de M. Tom de Swaan

Le conseil d'administration propose de réélire M. Tom de Swaan pour un mandat d'administrateur d'une durée de trois ans.

**Tom de Swaan**, 62, Néerlandais, a étudié les sciences économiques à l'Université d'Amsterdam où il obtient une maîtrise. Il rejoint en 1972 la De Nederlandsche Bank N.V. et devient membre du directoire de 1986 à 1998. Depuis janvier 1999, il est membre du comité directeur élargi et Chief Financial Officer de la Banque ABN AMRO. Il quitte ABN AMRO le 1<sup>er</sup> mai 2006 mais continue de rester à la disposition de la direction dans une fonction consultative pour les questions d'ordre économique et financier ainsi que pour celles ayant trait au développement durable. M. Tom de Swaan est membre du conseil d'administration de GlaxoSmithKline sans tâche de gestion des affaires de même que membre du conseil de surveillance du groupe chimique néerlandais DSM et de Buhmann, un prestataire néerlandais de fourniture de matériel de bureau. Il est proposé comme membre du conseil de surveillance de Royal Ahold, un détaillant opérant à l'échelle mondiale. De 1987 à 1988, il est président du conseil d'administration de l'Amsterdam Financial Center puis, de 1995 à 1997, président de la sous-commission de surveillance des banques de l'Institut monétaire européen. En outre, il est membre de 1991 à 1996 et président de 1997 à 1998 du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. De janvier 2001 à fin 2006, M. Tom de Swaan est également membre sans fonction de gestion du Board de la Financial Services Authority en Grande-Bretagne. Il est par ailleurs directeur de diverses organisations à but non lucratif. Il est de surcroît président du conseil d'administration de l'Opéra néerlandais et trésorier du conseil d'administration du Royal Concertgebouw Orchestra ainsi que du Netherlands Cancer Institute. De plus, il est président de l'Advisory Board de la Rotterdam School of Management.

### 7.2 Election de l'organe de révision

Le conseil d'administration propose d'élire Pricewaterhouse-Coopers AG, à Zurich, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2008.

### 7.3 Réélection de l'organe de révision spécial

Le conseil d'administration propose de réélire, pour un mandat d'une durée de trois ans, OBT AG, Zurich, en tant qu'organe de révision spécial selon l'art. 25 al. 3 des statuts.

## Annexe

Modifications des statuts proposées sous les points 4, 5 et 6 (les changements proposés sont signalés en *italique*)

### Version actuelle des statuts

#### Article 5 Capital-actions

Le capital-actions de la société se monte à CHF 14 554 682 (quatorze millions cinq cent cinquante-quatre mille six cent quatre-vingt-deux francs suisses); il est divisé en 145 546 820 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 0,10 (dix centimes) chacune.

#### Article 5<sup>bis</sup> Capital-actions autorisé

(1) Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions de CHF 600 000 au maximum d'ici au 1<sup>er</sup> juin 2008 au plus tard, par l'émission de 6 000 000 d'actions nominatives au maximum, d'une valeur nominale de CHF 0,10 chacune, à libérer entièrement. Il est autorisé à procéder à une augmentation par montant partiel.

#### Article 10 Pouvoirs

2. nommer et révoquer les membres du conseil d'administration, l'organe de révision ainsi que le réviseur des comptes de groupe;

#### Article 25 Désignation, pouvoirs

(2) La même société de révision, ou une autre remplissant également les exigences légales, peut aussi être élue pour un an en qualité de réviseur des comptes de groupe.

(3) L'assemblée générale peut élire une ou plusieurs autre/s société/s de révision en tant qu'organe/s de révision spécial/spéciaux aux fins d'effectuer des audits spécifiques relatifs aux augmentations de capital (conformément aux articles 652f, 653f et 653i CO).

### Texte proposé par le conseil d'administration

#### Article 5 Capital-actions

Le capital-actions de la société se monte à CHF 14 211 432 (*quatorze millions deux cent onze mille quatre cent trente-deux francs suisses*); il est divisé en *142 114 320* actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 0,10 (dix centimes) chacune.

#### Article 5<sup>bis</sup> Capital-actions autorisé

(1) Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions de CHF 600 000 au maximum d'ici au *1<sup>er</sup> juin 2010* au plus tard, par l'émission de 6 000 000 d'actions nominatives au maximum, d'une valeur nominale de CHF 0,10 chacune, à libérer entièrement. Il est autorisé à procéder à une augmentation par montant partiel.

(2) à (4) demeurent inchangés

#### Article 10 Pouvoirs

2. nommer et révoquer les membres *du conseil d'administration et de l'organe de révision*;

Les paragraphes 1 et 3 à 7 demeurent inchangés.

#### Article 25 Désignation, pouvoirs

(2) L'assemblée générale peut élire une ou plusieurs autre/s société/s de révision en tant qu'organe/s de révision spécial/spéciaux aux fins d'effectuer des audits spécifiques relatifs aux augmentations de capital (conformément aux articles 652f, 653f et 653i CO).

Le paragraphe (1) n'est pas modifié. L'actuel paragraphe (2) est abrogé. L'actuel paragraphe (3) devient le nouveau paragraphe (2).

## Informations

Le texte original de la présente convocation est en langue allemande. Il prévaut en cas de divergence avec les versions traduites en français et en anglais. Toutes les désignations de personnes utilisées dans cette convocation, telles que «actionnaires» ou autres, s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.

### Autorisation de participer et de voter/ cartes d'admission

#### Actionnaires

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions à la date du 27 mars 2008 incluse sont autorisés à participer à l'assemblée générale.

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions à la date du 26 février 2008 incluse reçoivent, avec la convocation à l'assemblée générale ordinaire, une carte-réponse leur permettant de demander l'envoi de la carte d'admission ainsi que du matériel de vote.

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions durant la période entre le 27 février 2008 et le 27 mars 2008 reçoivent la convocation à l'assemblée générale ordinaire et la carte-réponse par envoi supplémentaire du 28 mars 2008. Veuillez noter qu'en cas de participation personnelle à l'assemblée générale ordinaire, ces actionnaires pourront recevoir leur carte d'admission accompagnée du matériel de vote le jour de l'assemblée générale contre remise de la carte-réponse au guichet d'information.

Les actionnaires qui ont modifié leur portefeuille d'actions durant la période entre le 27 février 2008 et le 27 mars 2008, reçoivent une carte d'admission à l'assemblée générale ordinaire nouvellement établie accompagnée du matériel de vote par envoi supplémentaire du 28 mars 2008. Dans ce cas, la carte d'admission établie précédemment perdra sa validité.

Les actionnaires qui disposent de leur portefeuille d'actions durant la période entre le 27 février 2008 et le 27 mars 2008, ne sont pas autorisés à participer à l'assemblée générale.

Il ne sera procédé à aucune inscription avec droit de vote au registre des actions entre le 27 mars 2008 et la fin de l'assemblée générale ordinaire.

#### Participants CDI

Dans le cadre de l'unification de la structure de holding du groupe en l'an 2000, des actions de la société sous la forme de CREST Depository Interests («CDI») ont été remises à CREST International Nominees Ltd. («CIN») en faveur des anciens actionnaires d'Allied Zurich p.l.c. Les CDI sont des titres non matérialisés de droit britannique, indépendants de la société, destinés à faciliter les transactions électroniques par le biais du système exploité par CRESTCo Ltd, Londres.

Conformément aux conditions fixées dans le règlement édicté par le conseil d'administration sur la reconnaissance des actionnaires,

- les membres de CREST ayants droit économiques de CDI,
- les membres de CREST ayants droit fiduciaires de 200 000 CDI au maximum, agissant selon les instructions des ayants droit économiques,
- les ayants droit économiques de CDI,

tous appelés ci-après «participants CDI», sont autorisés à participer à l'assemblée générale ordinaire et à voter en qualité de représentants de CREST International Nominees Ltd., Londres.

Les membres de CREST inscrits au registre de CREST à la date du 7 mars 2008 incluse reçoivent, avec la convocation à l'assemblée générale, une carte-réponse leur servant, à eux-mêmes ou aux ayants droit économiques des CDI, à demander l'envoi de la carte d'admission ainsi que du matériel de vote. Toutes les personnes agissant à titre fiduciaire sont priées de transmettre la carte d'admission et le matériel de vote aux ayants droit économiques.

#### Généralités

En retournant la carte-réponse assez tôt, vous faciliterez la préparation de l'assemblée générale. Nous vous serions dès lors reconnaissants de bien vouloir nous la faire parvenir d'ici au 1<sup>er</sup> avril 2008 au moyen de l'enveloppe prévue à cet effet. Les cartes-réponses des membres de CREST inscrits dans le registre CREST doivent parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2008 à CREST Depository Interests, c/o SAG SIS Aktienregister AG, Zurich Financial Services, Assemblée générale 2008, case postale, CH-4609 Olten. Au-delà de cette date, nous ne pouvons plus garantir une prise en considération des cartes-réponses.

Les actionnaires et les participants CDI dont le portefeuille d'actions donnant droit au vote ne devait pas correspondre au portefeuille d'actions mentionné sur leur carte d'admission, sont priés de présenter leur carte d'admission pour correction au stand d'information avant l'assemblée générale ordinaire.

En cas de départ prématuré de l'assemblée générale ordinaire, l'actionnaire ou le participant CDI doit présenter à la sortie son matériel de vote non utilisé ainsi que sa carte d'admission, afin que le nombre des personnes présentes à l'assemblée puisse être correctement décompté.

### Représentation /délégation de pouvoir

Un actionnaire disposant du droit de vote peut se faire représenter par un autre actionnaire disposant du droit de vote inscrit au registre des actions en lui déléguant ses pouvoirs par écrit. Les sociétés de personnes et les personnes morales peuvent se faire représenter par une personne ayant droit de signature, les mineurs et les personnes sous tutelle par leur représentant légal, et les personnes mariées par leur conjoint, même si ces représentants ne sont pas actionnaires. L'octroi d'une délégation de pouvoir à l'une des personnes susmentionnées doit se faire au moyen de la carte-réponse. Les personnes ainsi mandatées ne seront autorisées à participer à l'assemblée générale ordinaire que si elles s'identifient au moyen de la carte d'admission et si les pouvoirs de représentation ont été valablement délivrés.

Outre les possibilités de représentation mentionnées ci-dessus, les actionnaires peuvent également se faire représenter par:

- Zurich Financial Services,
- une banque ou un autre gérant de fortune professionnel, à titre de représentant dépositaire au sens de l'article 689d du Code des obligations, ou
- Andreas G. Keller, licencié en droit, avocat, Gehrenholzpark G2, CH-8055 Zurich, Suisse, à titre de représentant indépendant au sens de l'art. 689c CO, avec droit de substitution en cas de circonstances contraignantes.

Les représentants dépositaires sont priés de communiquer le plus tôt possible à la société le nombre d'actions qu'ils représentent, la date limite étant le 1<sup>er</sup> avril 2008.

Les participants CDI peuvent se faire représenter par un autre actionnaire inscrit au registre des actions ou un autre participant CDI en lui déléguant leurs pouvoirs par écrit. Les sociétés de personnes et les personnes morales peuvent se faire représenter par une personne ayant droit de signature, les mineurs et les personnes sous tutelle par leur représentant légal et les personnes mariées par leur conjoint, même si ces représentants ne sont ni actionnaires inscrits ni participants CDI. Si des participants CDI souhaitent se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire, ils peuvent remplir la carte-réponse spécialement destinée aux participants CDI (y compris les instructions de vote) et la retourner à CREST Depository Interests, c/o SAG SIS Aktienregister AG, Zurich Financial Services, Assemblée générale 2008, case postale, CH-4609 Olten, qui se chargera de faire exercer le droit de vote des participants CDI, selon leurs instructions, par la société ou le représentant indépendant. L'observation des instructions de vote des participants CDI parvenues après le 1<sup>er</sup> avril 2008 ne peut pas être garantie.

A défaut d'instructions divergentes expressément formulées, les représentants des actionnaires ayant le droit de vote ou des participants CDI soutiennent par leur vote les propositions du conseil d'administration. Les procurations signées en blanc sont considérées comme étant déléguées au représentant indépendant.

### Rapport de gestion

Le rapport de gestion se compose du rapport financier et du rapport de gestion.

Le rapport financier 2007 de Zurich Financial Services contient des informations sur la performance de l'entreprise, la structure du groupe, les comités de direction, les rapports relatifs à la gestion des risques, la responsabilité d'entreprise, la gouvernance d'entreprise, les honoraires et les indemnités ainsi qu'un aperçu des informations financières. Il comprend les comptes consolidés y compris les annexes, les statistiques concernant la valeur intrinsèque (embedded value), les comptes annuels de Zurich Financial Services en tant que société holding ainsi que les rapports du réviseur des comptes de groupe et de l'organe de révision. La partie financière du rapport est imprimée uniquement en anglais. Le rapport financier est disponible en français, allemand et anglais.

Le rapport de gestion 2007 de Zurich Financial Services contient des informations sur les produits, les services et la performance de l'entreprise, y compris un résumé succinct des principales informations financières. Il peut être obtenu en français, en allemand et en anglais.

En outre, tous les actionnaires reçoivent par courrier la lettre aux actionnaires contenant un résumé des principales activités et informations financières de l'exercice écoulé.

Les publications de la société peuvent être consultées à partir du 4 mars 2008 au siège de la société (Mythenquai 2, 8002 Zurich). Les actionnaires et les participants CDI peuvent demander l'envoi du rapport financier et du rapport de gestion au registre des actions de Zurich Financial Services (c/o SAG SIS Aktienregister AG, case postale, 4609 Olten, Suisse). L'envoi des exemplaires imprimés se fera à partir du 19 mars 2008. Il est également possible de télécharger toutes les publications sur la page internet Investor Relations du site [www.zurich.com](http://www.zurich.com).

### Collation

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire, tous les participants sont cordialement invités à une collation servie dans les locaux du Hallenstadion de Zurich.

### Transport

Nous vous recommandons d'utiliser les transports publics. L'itinéraire exact se trouve sur le plan d'accès qui vous sera envoyé avec la carte d'admission.

Zurich, le 3 mars 2008

Zurich Financial Services

Pour le conseil d'administration



Dr Manfred Gentz, président



Zurich Financial Services  
c/o SAG SIS Aktienregister AG  
Case postale  
CH-4609 Olten, Suisse  
Téléphone +41 (0)44 625 22 55  
Fax +41 (0)44 625 20 09  
E-Mail [shareholder.services@zurich.com](mailto:shareholder.services@zurich.com)

*Because change happenz™*

